

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 14 DECEMBRE 2015

L'an Deux Mil Quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONT-Saint-SULPICE s'est réuni sous la présidence de M. JUSSOT Jacky, Maire,

Etaient présents : Mrs RUSCH Frédéric, MARTIN Yves, MOROT Daniel, ANDREOLI Ludovic (adjoints), Mmes GAUX Marie-Christine, DEFRANCE Aurélie, FERLET Joëlle, PIGINO Michèle, Mrs GAUX Frédéric, GAILLOT Gilles, GAILLOT Gilbert,

Etaient absents : Mme BRUNOT Julie, M. GUYOT Alain,

Secrétaire de séance : M. ANDREOLI Ludovic,

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### DECISIONS BUDGETAIRES

budget eau - recettes - section de fonctionnement : une erreur a été commise dans la reprise de l'excédent antérieur (424,24 € en trop). Le Maire propose donc de réduire le compte 002 (excédent antérieur reporté) de 424,24 € et de diminuer le compte 022 (dépenses imprévues) du même montant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du Maire à l'unanimité.

budget eau - dépenses de fonctionnement - recettes d'investissement : sur le budget de l'eau a été payée l'étude de zonage d'assainissement pour la somme de 7 472 €, étude qui n'est pas à ce jour suivie de travaux. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de la Trésorière de Saint-Florentin qui tend à amortir ces frais sur une période de 5 ans. Afin de commencer à comptabiliser ces amortissements sur l'exercice 2015, le Maire propose les écritures comptables suivantes :

compte 6811 - 042 (amortissements) :	+ 1 495 €
compte 023 (virement à l'investissement) :	- 1 495 €
compte 2802 - 040 (amortissements) :	+ 1 495 €
compte 021 (virement du fonctionnement) :	- 1 495 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition du Maire.

budget commune - dépenses de fonctionnement : le Maire rappelle que la Commune a contracté un emprunt de 150 000 € pour financer partiellement le projet de boulangerie-pâtisserie. La première échéance de paiement interviendra le 28.01.2016 mais le Maire évoque la possibilité de

comptabiliser sur l'exercice 2015 les intérêts courus non échus (ICNE). Après avoir évoqué la méthode de calcul de ces ICNE, le Maire propose une modification du budget par les écritures suivantes :

compte 66112 (intérêts - rattachement des ICNE) :	+ 283,96 €
compte 022 (dépenses imprévues) :	- 283,96 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition du Maire.

### **CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE (SDEY)**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2015 a été votée la participation de la Commune, du SDEY et du pétitionnaire, pour une extension de réseaux suite à une demande de permis de construire. Les montants évoqués n'étaient pas conformes à la convention financière et il convient donc de reprendre la délibération. Le montant total des travaux d'extension de réseaux s'élève à 6 643,59 € HT dont le financement est le suivant :

travaux d'électrification en aérien effectués par le SDEY pour un montant de 4 384,77 € HT (7 972,31 € TTC, TVA de 1 328,72 € récupérée par le SDEY, participation financière du SDEY de 2 258,82 €)

estimation part à la charge de la commune : 4 384,77 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les travaux proposés par le SDEY et leur financement tel qu'évoqué ci-dessus, s'engagent à participer au financement de ces travaux et autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES BAUX**

Le Maire rappelle que la Commune a repris la gestion des baux en direct, notamment pour les loyers. Trois baux seront à signer à nouveau prochainement :

↳ Bail du Proximarché suite à la vente du fonds de commerce du propriétaire actuel à la SAS Mont Concept : nouveau bail intégrant une modification du montant du loyer suite à l'augmentation de la surface de vente (surface technique inchangée pour 45,31 m<sup>2</sup> ; passage de la surface commerciale de 68,66 m<sup>2</sup> à 86,96 m<sup>2</sup>). Le Maire propose de revaloriser le montant du loyer à 4 320 € par an (anciennement 3 600 €).

↳ local professionnel pour la boulangerie-pâtisserie à compter du 01.03.2016 : le loyer sera fixé à 150 € par mois les 3 premières années (condition indispensable de fixation d'un loyer modéré pour obtenir des subventions), à 600 € par mois les 3 suivantes et à 800 € les 3 autres suivantes. En parallèle, le Maire précise que le montant des intérêts de l'emprunt est de 10 268,44 €.

↳ logement de l'étage du 2 rue Marchande qui sera occupé par M. et Mme Bruno VANDERMEERSCH : le loyer normal pourrait être de 600 € par mois pour 160 m<sup>2</sup> habitables. Il reste

beaucoup de travaux à effectuer et deux options s'offrent aux membres du Conseil Municipal : achat des matériaux et réalisation des travaux par les occupants ou achat des matériaux par la Mairie et réalisation des travaux par les occupants. Le Maire estime le montant des achats à 12 000 € et celui de la main-d'œuvre à 15 000 €. Le Maire propose ensuite un loyer modéré durant les 6 premières années en laissant tout à la charge des occupants (200 € les 3 premières années puis 300 € les 3 suivantes).

Ensuite, le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que le studio voisin de l'agence postale est libre et que le logement voisin du Proximarché le sera en février 2016.

Le Maire sollicite ensuite des membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer les baux communaux. Suite à une question de Mme GAUX Marie-Christine, le Maire précise que l'autorisation de signature d'un bail ne fera pas l'objet d'une inscription à l'ordre du jour qu'en cas de changement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité délégation au Maire pour la signature des baux communaux.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE-SNACK BAR**

Le Maire indique que les travaux sont bien avancés mais que le montant des travaux supplémentaires est supérieur à l'estimation (23 800,67 € contre 15 000 € prévus suite à un gros problème de suivi de l'architecte). Pour le lot n° 1, seul le seuil de porte reste à faire ; le lot n° 2 est terminé ; dans le lot menuiserie il reste les poignées à installer ; le lot menuiseries-acier est terminé ; le lot doublage-cloison est terminé ; pour les plafonds acoustiques, l'armature est posée et il reste à installer les dalles ; le carrelage sera terminé avant les vacances de fin d'année ; la plomberie est finie et il restera à fixer les radiateurs après que la peinture ait été faite ; pour l'électricité, les caches des prises seront installés après la peinture.

Les travaux seront interrompus le vendredi 18.12.2015 et reprendront en janvier pour se terminer aux alentours du 22.01.2016. La réception définitive des travaux interviendra à la fin du mois de janvier pour une ouverture durant la première quinzaine du mois de mars 2016. Durant la période de février et de début mars, les fournitures intérieures seront installées.

Suite à une question de Mme GAUX Marie-Christine, le Maire indique qu'un rendez-vous a été pris avec l'architecte et l'entreprise chargée de l'assainissement individuel pour décider de l'installation définitive. La solution se dirige vers une micro-station enterrée dans la cour située à l'avant du bâtiment. L'étude préalable de 2 000 € est intégrée dans les travaux supplémentaires. Les dépenses liées à l'assainissement seront intégrées dans l'exercice 2016.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

Après avoir distribué les plans de masse de l'édifice, le Maire rappelle que les travaux estimés à 130 000 € ont débuté le 30.11.2015. Un échafaudage a été installé et les tuiles de la partie droite ont été retirées. Les travaux sont depuis stoppés car l'entreprise de couverture a mis à jour un énorme problème sur la charpente. En effet, des pierres se décrochent et la charpente, faite en 1924-1925 risque de céder suite à un écartement faute de soutien suffisant. La commune est en attente des différents rapports mais ne devra pas refaire une procédure d'appel d'offres pour les

travaux supplémentaires qui pourront être réalisés par les entreprises retenues (révision totale de la charpente et des maintiens, ardoise sur la totalité du toit). Le Maire estime la plus-value de ces travaux conséquents à 80 000 € mais leur durée de vie serait très longue. Il évoque ensuite la possibilité de faire des travaux à minima (travail uniquement sur le devant de la toiture et sur les ailes, sans le devant et les côtés) pour un montant de 10 à 15 000 € mais pour une durée d'environ 15 ans. De plus, un plancher doit être prévu pour pouvoir travailler sur la toiture qui ne repose actuellement que sur la voute.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il reviendra devant eux dès réception des devis et qu'il pourrait demander la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 40 000 € et solliciter un soutien supplémentaire auprès de la Fondation du Patrimoine. Le Maire insiste sur la faute manifeste de l'architecte qui aurait dû mettre en avant la nécessité de réaliser la partie haute en priorité afin de ne pas mettre en péril le reste de la toiture.

Mme GAUX Marie-Christine s'interroge sur la priorisation des travaux. Les travaux sur les côtés restent importants dans la mesure où des fuites ont été constatées.

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas donner suite au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes.

M. MARTIN Yves fait ensuite part d'une anecdote ancienne concernant l'église. Il y a environ 1 siècle, la toiture en ardoise était en mauvais état et des travaux avaient été sollicités par un conseil qui gérait l'édifice. Le Conseil Municipal de l'époque a refusé de réaliser ces travaux. Suite à ce refus et malgré un accord préfectoral suite au versement de la somme sur le budget communal par le curé de l'époque, le Conseil Municipal avait, sur ses 11 membres, voté à 5 contre et 6 pour des travaux ! Une entreprise a malgré tout pris le marché suite à un appel d'offres infructueux.

### **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SAUR**

Le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été signé un contrat de deux ans pour une gestion partielle de l'eau (mission d'assistance, d'entretien et de suivi des installations de pompage et de suppression, de stockage et de distribution ; gestion des alarmes par le service d'astreintes qui peut être contacté 24 h/24 ; contrôle réglementaire des installations électriques ; nettoyage du réservoir ; contrôle du chlore résiduel sur le réseau) pour un coût annuel de 7 180 € HT avec une TVA à 10 %.

Ce contrat arrive à échéance et le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conclure un nouveau contrat avec la SAUR moyennant un coût annuel de 6 510 € HT (suppression du contrôle annuel des installations électriques confié à l'entreprise DEKRA).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer un contrat d'assistance avec la SAUR.

### **DOSSIER EAU**

↳ gestion des impayés : le Maire informe qu'il a pris rendez-vous avec la Trésorière pour le vendredi 18.12.2015 pour étudier ce dossier.

↳ réclamations d'habitants : le Maire évoque le cas de M. et Mme FOUINAT Didier et de M. et Mme BOUCHER Stéphane qui demandent un écrêtement de leurs factures suite à une consommation jugée excessive. Le Maire rappelle que pour appliquer cette disposition, il faut que les abonnés puissent fournir une facture de réparation émise par un professionnel.

La facture de M. et Mme BROT Jean-Yves a été émise pour 1 373 m<sup>3</sup> et le compteur a été changé depuis, la consommation a été vérifiée et est normale. La fuite a été réparée mais aucune facture ne peut être présentée. La possibilité d'établir un échancier de paiement avec la Trésorerie de Saint-Florentin sera étudiée.

La facture de M. et Mme OUDIN Gérard a été émise pour 1 000 m<sup>3</sup>, aucune facture de réparation ne peut être fournie. Un échelonnement de paiement devra être sollicité auprès de la Trésorerie de Saint-Florentin.

La facture de M. et Mme VANDERMEERSCH Frédéric a été établie pour une consommation de 800 m<sup>3</sup>. Un étalement de la dette sera également demandé.

Suite à l'évocation de ces différents cas, M. MOROT Daniel invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur l'opportunité de revenir à deux relevés réels des compteurs par an pour limiter les demandes de révision de factures pour fuites.

↳ diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable : M. RUSCH Frédéric rappelle que la commune ne dispose pas d'un tel diagnostic, ce qui a entraîné une pénalité sur le reversement de taxes à l'Agence de l'Eau. Afin d'éviter que ces sanctions financières soient reconduites, trois entreprises ont été contactées pour obtenir des devis. L'entreprise BIOS a fait une proposition pour 17 823 € HT, une autre entreprise du Loiret en a fait une pour 19 000 € HT et celle du cabinet Expression Verte est à 15 175 € HT.

Le choix s'orientant sur la proposition du cabinet Expression Verte, M. RUSCH Frédéric détaille la mission qui s'articule autour de 4 phases :

Phase n° 1 : diagnostic de la ressource et du système d'alimentation en eau potable (recensement des installations, recensement des adductions et/ou de distribution, recensement des compteurs d'eau et des branchements, recensement des diverses ressources naturelles, recensement de la qualité de l'eau, compilation des informations sous forme de rapport) pour 6 500 € HT

Phase n° 2 : fonctionnement et gestion du système d'installation en eau potable (analyse de la production, analyse des consommations, analyse du rendement, détection de fuites sur réseau par corrélation acoustique, modalités de fonctionnement, analyse du fonctionnement du service, analyse des risques de vulnérabilité de la ressource, analyse des coûts de l'eau potable, réalisation d'un rapport) pour 5 900 € HT

Phase n° 3 : adéquation des besoins et des ressources, actuels et futurs (estimation des besoins actuels et futurs, comparaison de l'état des lieux aux besoins estimés) pour 750 € HT

Phase n° 4 : propositions à mettre en place dans le cadre d'un schéma directeur (proposition d'une solution pour chaque anomalie recensée) pour 2 025 € HT

Option : détection des fuites sur réseau au gaz traceur (1 200 € HT la journée avec facturation au temps passé)

M. RUSCH Frédéric évoque ensuite la possibilité d'installer des compteurs intermédiaires pour localiser plus aisément les fuites par quartier.

M. ANDREOLI Ludovic demande si toutes les phases sont obligatoires. M. RUSCH Frédéric estime que les deux premières phases sont incontournables et insiste sur la possible nécessité d'activer la réalisation de la phase 1 pour éviter une prochaine pénalité. Le délai de réalisation est estimé à 6 mois.

Le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal du fait que la perte d'eau se situe aux alentours de 17 % entre l'eau pompée et l'eau qui arrive au réservoir. Pour avoir une vision plus objective de cette perte, il faudrait sans doute installer un compteur sur la grosse conduite entre les Régniers et le village. De plus, il existe des compteurs non facturés (Mairie, écoles, Hermitage ...) qui devront faire l'objet d'un relevé à part.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à l'unanimité en faveur du choix du devis du cabinet Expression Verte pour la somme de 15 175 € HT pour les phases 1 à 4, et chargent le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **TARIFS 2016**

Sur proposition du Maire et après délibération, les divers tarifs communaux seront fixés comme suit à compter du 01.01.2016 :

<b><u>Grande salle de l'Hermitage</u></b>	
Location montois week-end	150,00 €
Location montois 1 jour	100,00 €
Location « extérieur » week-end	250,00 €
Location « extérieur » 1 jour	170,00 €
Location association Montoise week-end <b>(uniquement en cas de manifestation payante)</b>	70,00 €
Location association Montoise 1 jour <b>(uniquement en cas de manifestation payante)</b>	40,00 €
Caution	500,00 €
Chauffage 1 jour	35,00 €
Chauffage week-end	60,00 €
Si nettoyage	50,00 €
<b><u>Petite salle de l'Hermitage</u></b>	
Location montois week-end	50,00 €
Location montois 1 jour	30,00 €
Caution	150,00 €
Chauffage 1 jour	10,00 €
Chauffage week-end	20,00 €
Si nettoyage	20,00 €
<b><u>Lavoir de la Doué</u></b>	
Location montois week-end	35,00 €
Caution	150,00 €

<b><u>Cimetière</u></b>	
Concession cinquantenaire	250,00 €
Concession trentenaire	150,00 €
Cavurne 15 ans	500,00 €
Cavurne 30 ans	700,00 €
Cavurne 50 ans	800,00 €
Columbarium 15 ans	1 100,00 €
Columbarium 30 ans	1 500,00 €
Columbarium 50 ans	2 000,00 €
<b><u>Ouvriers communaux</u></b>	
Heure d'intervention (minimum $\frac{1}{2}$ heure de déplacement)	25,00 €
Heure d'intervention avec matériel	50,00 €
Frais de facturation	10,00 €
Lettre de mise en demeure	10,00 €
<b><u>Service de l'eau</u></b>	
Heure d'intervention (minimum $\frac{1}{2}$ heure de déplacement)	25,00 €
Heure d'intervention avec matériel	50,00 €
Frais de facturation	10,00 €
Lettre de mise en demeure	10,00 €
Changement de compteur à la demande de l'abonné (fourniture et pose du compteur)	100,00 €
Abonnement semestriel (payé d'avance)	20,00 €
m3 HT	1,00 €
<b><u>Autres facturations</u></b>	
Photocopie A4 - noir et blanc	0,30 €
Photocopie A4 - noir et blanc - recto-verso	0,40 €
Photocopie A4 - couleurs	0,40 €
Photocopie A4 - couleurs - recto-verso	0,60 €
Photocopie A3 - noir et blanc	0,40 €
Photocopie A3 - noir et blanc - recto-verso	0,50 €
Photocopie A3 - couleurs	0,60 €
Photocopie A 3 - couleurs - recto-verso	1,00 €

Les associations montoises continueront à bénéficier d'une location gratuite par an mais devront s'acquitter du paiement des frais de chauffage le cas échéant.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire fera valoir ses droits à la retraite au 31.12.2015. Une personne a été recrutée mi-octobre en contrat à durée déterminée de 2 mois  $\frac{1}{2}$  pour remplacer cet agent. Pour ce faire, le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal l'autorisation de recruter l'agent actuellement en CDD sur le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 01.01.2016.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité au Maire l'autorisation de recruter le remplaçant de l'actuel adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et de le nommer stagiaire pour un an au 01.01.2016.

Le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur l'opportunité de créer un poste en CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi), pour une durée hebdomadaire annualisée de 28 h (32 h en été et 24 h en hiver). Pour pouvoir conclure un tel contrat et bénéficier des aides afférentes, la personne recrutée devra remplir certains critères (+ de 50 ans, salaire au SMIC de 6 mois renouvelable ...) Le reste à charge pour la commune serait de 576 € par mois, aide déduite.

M. RUSCH Frédéric demande si une date de recrutement est fixée. Le Maire répond que rien n'est encore fait dans l'attente d'avoir une idée plus précise des conditions à remplir pour pouvoir conclure un contrat aidé.

Mme FERLET Joëlle demande si ces contrats dépendent de la Mission Locale. Le Maire répond qu'ils dépendent de Pôle Emploi.

Interrogés sur l'opportunité d'un tel contrat, les membres du Conseil Municipal se déclarent à la majorité favorables (une abstention de Mme GAUX Marie-Christine).

## **AFFOUAGES**

M. ANDREOLI Ludovic rappelle les éléments évoqués lors de précédentes réunions et précise que toutes les coupes de bois évoquées ne doivent pas obligatoirement être réalisées en une seule fois l'année prochaine. En plus des coupes évoquées, il faudra intégrer la parcelle n° 2 qui avait été attribuée mais dont la coupe n'a pas été menée à son terme.

Mais, les parcelles n° 8 et 7-1 sont accessibles contrairement à la parcelle 3-2 qui est sans accès direct et malheureusement celle pour laquelle le plus grand nombre de m3 peut être attendu.

Une enquête ayant été menée auprès des habitants dont 7 se sont déclarés intéressés, il ne semble pas possible de revenir sur la décision de soumettre lesdites parcelles au régime des affouages. Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité au Maire l'autorisation de signer les documents à destination de l'ONF concernant cette affaire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

↳ ballon eau chaude de la Mairie : ce ballon d'une capacité de 50 l devra être remplacé, des devis ont été demandés et ne sont pas encore reçus.

↳ voirie rue du Puits de la Chèvre : la réfection de la dalle en béton endommagée a été réalisée par l'entreprise CHARPENTIER.

↳ contrats GROUPAMA : cette société est l'assureur de la Commune, tant pour les bâtiments, que pour les véhicules et le personnel. Le Maire est en procédure de renégociation sur ces contrats.

↳ études de faisabilité : le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils l'avaient autorisé à conclure un contrat avec le cabinet MC2 Architectes pour établir une étude de faisabilité



pour l'aménagement de l'Hermitage et de la 2<sup>ème</sup> partie de l'étage du bâtiment de la rue des Arpents. Une réunion de présentation des projets sera organisée à la rentrée de janvier.

↳ dépenses 2016 : aménagement de la chaudière, travaux dans la classe des CE, clocheton, diagnostic du réseau d'eau, cheneaux (en report).

↳ Conseil Départemental : le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie d'un courrier de M. VILLIERS André, Président du Conseil Départemental, informant la Commune de l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour le projet boulangerie-pâtisserie.

↳ vœux : après avoir donné la liste des cérémonies des vœux des communes de la CCSB, le Maire précise qu'elle aura lieu le samedi 16.01.2016 à MONT-Saint-SULPICE. Des invitations seront distribuées.

↳ agence postale communale : le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec la Directrice de la Poste pour faire un point sur le contrat qui lie la commune et la Poste. Afin de permettre une mutualisation du personnel, il serait possible et même souhaitable de réunir dans les mêmes locaux l'activité postale et les services administratifs de la Mairie. La Poste est susceptible de financer une partie des travaux d'aménagement des locaux.

↳ maintenance éclairage public : le SDEY et la CCSB ont pris contact pour établir un tel contrat mais la commune était sous contrat avec la société Eiffage de laquelle une nouvelle proposition (fin de contrat au 31.12.2015) est toujours en attente.

↳ Fondation du Patrimoine : une subvention supplémentaire de 1 000 € a été attribuée à la commune pour la réfection de la toiture de l'Eglise.

↳ travaux électriques : suite aux observations de la société DEKRA, un devis a été demandé à l'entreprise KAPELEK pour une mise aux normes. M. MOROT Daniel présente le devis pour un montant de 5 500 €.

↳ rassemblement des St Sulpice de France : Mme PIGINO Michèle rappelle qu'il aura lieu les 23 et 24 avril 2016 à St Sulpice de Royan, les participants sont logés sur place chez l'habitant moyennant la somme de 70 € par adulte et 20 € pour les enfants de moins de 14 ans.

↳ bulletin municipal : la prochaine édition paraîtra au début du mois de janvier 2016.

↳ festivités à venir : le vendredi 18.12 au soir aura lieu la présentation d'un spectacle offert par les enfants des écoles et le service périscolaire à 18 h à l'Hermitage. Ce spectacle sera suivi d'un concert gratuit de la Lyre Montoise à 21 h salle de l'Hermitage. Le samedi 19.12 se déroulera le marché de Noël.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 45.

